



fermeture rue pour déménagement

Par **tarabiscotte**, le **04/08/2021** à **11:47**

Bonjour,

A quelles sanctions pénales s'expose un riverain qui, sans autorisation administrative, ferme l'accès de la circulation à une rue, durant plusieurs heures, pour procéder à un déménagement ?

Merci.

Par **le semaphore**, le **04/08/2021** à **14:00**

Bonjour

Il faut d'abord qu'un OPJ ou APJ constate l'entrave à la circulation publique, puis identifie l'auteur, puis lui intime l'ordre de dégager la VP.

Si refus, c'est un délit pour entrave à la circulation publique L412-1, L224-12 NATINF 2271 deux ans d'emprisonnement et 4 500 euros d'amende

si conducteur d'un VEHICULE = 6 POINTS dépistage alcool, fourrière du véhicule

3 ans suspension PERMIS encouru